

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 6-159-1910 nommant les Membres de la Commission de Révision pour 1910.

n° 6-159-1910

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
15 janvier 1910

Numéro JO  
n° 159 du 01/02/1910

Date du numéro  
1 février 1910

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'Armée

**Vu** l'instruction du 29 décembre 1905 relative aux délibérations du Conseil de révision,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La commission de Révision de la Côte Française des Somalis est composée comme suit pour l'année 1910 : Le Secrétaire Général, Président. Le fonctionnaire chargé du bureau de recrutement ; Le Chef du 1er bureau du Secrétariat Général. La Commission sera assistée du Médecin-major des Troupes coloniales, Chef du Service de Santé. Elle se réunira sur la convocation de son Président pour examiner les hommes appelés à passer la révision sur le territoire de la Côte Française des Somalis et constater leur aptitude au service militaire.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**P. PASCAL. Par le Gouverneur, Le Secrétaire Général, CASTAING.**